

Sources et rivières

du
L I M O U S I N

Bulletin SOURCES

**Assemblée Générale
du 8 mars 2024**

Sources et Rivières du Limousin

La Loutre, 87430 Verneuil-sur-Vienne

<https://sources-rivieres.org>

SOURCES ET RIVIERES DU LIMOUSIN : QUELLE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ?

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT
AG DU 8 MARS 2024

L'année 2023 pour SRL aura été marquée par le départ d'Antoine Gatet, ce qui nous a obligés à revoir en profondeur notre stratégie de développement.

Trois orientations avaient été discutées lors de notre Université d'été à Vassivière :

- **Revoir le statut et la place de notre Commission juridique.**
- **Mettre au centre de notre activité la Commission milieux.**
- **Assurer la coordination et la promotion de nos actions.**

C'est un rapide survol de cette stratégie que je voudrais présenter en insistant sur le travail de la Commission milieux qui est en train de faire la preuve de sa capacité à réaliser des expertises pertinentes sur des sujets controversés. Je prendrai l'exemple de l'audit réalisé de l'étang de Cieux. Par ailleurs, la Commission milieux achève la réalisation d'une publication autour de son expertise de terrain du bassin versant de la Glane, ce qui pourrait être au cœur d'une stratégie de développement de SRL.

1 – L'AUDIT DE L'ETANG DE CIEUX

Le passant qui traverse la chaussée de l'étang de Cieux sur la RD3 va garder en mémoire l'image d'une pièce d'eau magnifique. Le carpiste amateur de belles prises peut venir satisfaire sa passion dans un cadre agréable. Où est donc le problème avec cet étang ? A la suite du constat d'un quasi-assec de la Vergogne à la sortie aval de l'étang lors d'une de ses sorties de rivières, la Commission milieux de SRL a décidé d'en savoir un peu plus et a réalisé un audit de cet étang et de son bassin versant.

LE CONSTAT D'UN ETANG NON REGLEMENTAIRE

L'étang de Cieux d'une surface ennoyée de 38 ha est privé et dédié à la pêche. Il ne possède ni moine, ni dérivation et n'a pas la possibilité d'un bassin de décantation. Il n'a pas été vidangé depuis 17 années et son dispositif de vidange est visiblement non opérationnel. Seul un mince filet d'eau sort d'une fuite dans la vanne de vidange.

On est déjà en droit de se demander pourquoi cet étang, dans de telles conditions, n'a pas fait l'objet d'une obligation de mise en conformité. On retrouve ici le laxisme de l'administration en charge de ces dossiers qui ne fait pas son travail et laisse perdurer une situation qui ne fait

qu'empirer au fil du temps faute d'une planification d'ensemble de la mise en conformité des étangs en Limousin. SRL s'est suffisamment exprimée sur ce point pour ne pas à avoir à y revenir.

Par ailleurs, les rehausses du seuil du trop-plein de l'étang de Cieux ont certainement entraîné une pression supplémentaire sur la chaussée, et, avec la sécheresse, ont provoqué l'affaissement de cette dernière.

Une réfection sécuritaire de la chaussée semble donc inévitable, ce qui nécessitera (on ne sait pas encore comment), une vidange de l'étang, d'où deux questions :

- Il faudra profiter de ces travaux pour reposer la question de la mise en conformité de l'étang de Cieux qui est l'exemple emblématique de ce que l'on ne voudrait plus voir.
- Il faudra également poser la question de la remise en état de tout le bassin versant de cet étang qui est dans un état lamentable, perturbé par la présence d'autres étangs tout autant non réglementaires et parfois à l'abandon.

LES ENSEIGNEMENTS A TIRER DE L'AUDIT SRL

Trois enseignements majeurs émergent :

- Il faut revenir sur l'évaporation des étangs et leur responsabilité dans un certain nombre d'assecs en têtes de bassins ;
- Il faut insister sur les graves perturbations des milieux de nos têtes de bassins dues aux étangs
- Il faut revoir la gouvernance d'ensemble de la question des étangs en Limousin.

DE L'EVAPORATION DES ETANGS

On sait que les étangs sont à l'origine de pertes d'eau pour le milieu par rapport à la situation où ils n'existeraient pas. L'étang de Cieux et son bassin versant (BV) donnent la confirmation d'une telle perte. 7 ruisseaux alimentent l'étang de Cieux dont le ruisseau de Pranaud qui est en fait la continuité de la Vergogne et 20 étangs parsèment le BV . La surface totale du BV de l'étang de Cieux est de 931ha ; la surface ennoyée est de 53 ha (38 ha pour l'étang de Cieux et 15ha pour les 20 étangs), soit 5,7% du BV.

Parmi les 7 rus alimentant l'étang de Cieux, un seul est en assec (l'Essartradris) et un autre n'était pas visible (Le Boucheron). Il reste donc 5 rus avec écoulement ce qui signifie que l'étang est bien alimenté par ces rus, certes avec des débits de saison lors de notre mission, mais le cumul des apports est réel. Or, le débit de l'étang est dérisoire en sortie de déversoir (un filet d'eau). En l'absence du constat de prélèvements d'eau, l'évaporation reste donc la seule cause permettant d'expliquer un tel différentiel entre l'entrée d'eau régulière en amont et l'écoulement nul en aval.

On peut considérer que les 38 ha de l'étang de Cieux cumulés avec les 15 ha des 20 étangs de son BV accentuent fortement cette perte de débit.

On retrouve donc à ce niveau une question qui fait polémique sur la quantité d'eau perdue par évaporation du fait des 22 000 étangs en Limousin. A l'heure des sécheresses de plus en plus fréquentes et sévères, il faudra bien se poser la question de la légitimité d'un certain nombre d'étangs en Limousin, d'autant plus que, comme le montre aussi l'exemple du BV de l'étang de Cieux, il y a également des impacts sur les milieux aquatiques.

DE GRAVES PERTURBATIONS DES TETES DE BASSINS

Les 20 plans d'eau du BV de l'étang de Cieux cumulent les atteintes portées au petit chevelu de nos cours d'eau :

- Rupture de la continuité écologique.
- Absence d'équipements en état de fonctionnement (moine, déversoir, dérivation, bassin de décantation...).
- Réchauffement de l'eau. Lors de sa mission du 20 septembre 2023, la Commission milieux de SRL a relevé les températures suivantes : amont de l'étang 16°, étang 25,7° soit + 9,3° au déversoir ! ; à 50m à l'aval 20,5° soit + 4,5°. On se rapproche dangereusement de la température létale de la truite !
- Détérioration de la qualité de l'eau : eutrophisation, cyanobactéries
- Introduction d'espèces indésirables
- Mauvaise gestion de l'étang voire abandon, ce qui laisse des milieux dans un état lamentable.

Quand on connaît l'importance des têtes de bassins, il n'est pas légitime de tolérer une telle atteinte à leur intégrité. Il faut bien comprendre en effet que de telles perturbations ont ensuite des conséquences sur tout l'aval du bassin.

DE LA GOUVERNANCE DES ETANGS

L'audit mené par la commission milieux de SRL amène à poser deux questions fondamentales relatives à la gouvernance des étangs en Limousin :

- - Quelle réalité du soutien d'étiage par les étangs ?
- L'exemple de l'étang de Cieux est suffisamment explicite. Le propriétaire de l'étang avait installé des rehausses pour éviter tout débordement et conserver jalousement « son eau ». On n'imagine donc pas des propriétaires d'étangs se dessaisir de « leur eau » pour soutenir les étiages et cela d'autant plus qu'ils sont parfaitement conscients

qu'ils risquent de ne jamais la récupérer compte tenu des sécheresses actuelles et à venir ! Il faudra donc qu'on nous explique comment faire du soutien d'étiage à partir des étangs. La solution la plus efficace serait de loin d'éliminer les étangs illégaux, non conformes et inutiles pour restaurer les débits des ruisseaux.

- - Quelle implication des institutions concernées ?
- Le dossier de l'étang de Cieux laisse apparaître un certain nombre de défaillances en matière de gestion des étangs : quels contrôles des services de l'Etat en cette période de stress hydrique ? quelles actions engagées par les syndicats ou autres organismes gestionnaires ? quelles alertes des associations, de la FDPPMA, des communes...? Il semblerait qu'il n'y ait pas encore de prise de conscience de la gravité de la situation concernant les étangs en Limousin, y compris au sein de l'administration en charge, ce qui est un comble. Une analyse coûts/bénéfices de la présence de tous ces étangs permettrait pourtant de démontrer rapidement la totale inutilité et la nocivité de bon nombre d'entre eux. Encore faut-il avoir la volonté politique de contrer un certain nombre de lobbies qui ne font que privatiser un bien commun au détriment de l'intérêt général.

En conclusion, on peut dire que l'étang de Cieux constitue un cas d'école pour faire bouger les lignes à l'occasion de la réfection de sa chaussée. Il pourra être l'occasion de lancer une vaste campagne d'information sur la réalité des nuisances occasionnées par de trop nombreux étangs en Limousin. A l'heure de la crise de l'eau, nos citoyens doivent comprendre que l'on ne doit plus la gaspiller et qu'il faut garantir les conditions de préservation des milieux aquatiques pour maintenir sa qualité.

2 – L'EXPERTISE DE TERRAIN DU BASSIN VERSANT DE LA GLANE

Il nous apparaît tout à fait fondamental à SRL de sensibiliser les décideurs à la situation particulière de nos têtes de bassins. Ce sont des écosystèmes qui sont très mal connus et donc soumis à des dégradations dans une indifférence totale. Or il faut savoir que le bon état écologique de tous ces petits chevelus conditionne largement la bonne santé de tout le bassin versant en aval.

Le document élaboré par la Commission milieux de SRL sera très utile dans la perspective de la montée des conflits d'usage autour de l'eau et la nécessité d'aboutir à des compromis au terme de négociations pour le partage de la ressource entre les diverses parties prenantes (industriels, agriculteurs, collectivités territoriales, ménages).

Le travail de la Commission milieux constitue une source unique d'information qui repose sur des observations de terrain et non pas sur des compilations de documents plus ou moins bien

actualisés. On obtient ainsi un degré de précision inédit par tronçons de cours d'eau de 3 à 5 km et avec des photographies géo-localisées. Il est ainsi possible d'établir un bilan de santé détaillé de tous ces petits cours d'eau : obstacles à la continuité, température de l'eau, état des berges, débits...

Ce travail mériterait d'être connu dans la mesure où ce type d'étude de terrain ne pourrait pas être mené autrement que par des bénévoles, car cela coûterait trop cher de le faire réaliser par des organismes professionnels. Voilà pourquoi SRL va essayer de trouver des partenariats :

- - Pour une aide financière à la publication
- - Pour un soutien logistique la diffusion
- - Pour la prospection de nouveaux bassins versants.

C'est également dans cette perspective de promotion de notre expertise que nous avons donné une interview à RTF (voir le texte dans ce bulletin), que nous organisons des sorties rivières à des fins d'éducation à l'environnement pour des publics variés, ainsi que des sessions de formation.

Néanmoins, cette année écoulée a montré les limites de nos ambitions dans la mesure où les membres de la Commission milieux sont de plus en plus sollicités.

Il nous faudra certainement adapter nos offres de services à nos capacités réelles d'intervention, ou bien essayer de recruter de nouveaux bénévoles prêts à s'engager.

Pour conclure, la situation des milieux aquatiques est de plus en plus préoccupante dans le cadre du dérèglement climatique et de l'effondrement de la biodiversité, avec en particulier les dégâts occasionnés par une agriculture productiviste qui demanderait à être remplacée en urgence par des types d'agricultures à la fois efficaces et respectueux du vivant (voir notre article dans ce bulletin). SRL restera au service de cette lutte pour un changement radical de société qui maintienne l'espoir d'une vie meilleure pour nos enfants et petits-enfants.



LA QUESTION DES ETANGS EN LIMOUSIN.

Interview de J.J.Gouguet, Président de SRL. par RTF Limoges le 7 Décembre 2023

1)-POUR COMMENCER, QUELLE EST LA VISION GLOBALE DE SRL SUR LA SITUATION DES ETANGS EN LIMOUSIN ?

SRL dénonce depuis de longues années le rôle néfaste des étangs du fait de deux données majeures:

- Ils sont beaucoup trop nombreux en Limousin (environ 22 000 dont 13500 environ en Haute Vienne) ! Mais pire encore, beaucoup sont illégaux et ne sont pas réglementaires (absence de dérivation, de moine, de bassin de pêche, de bassin de décantation). Beaucoup sont également mal entretenus voire abandonnés.
- La plupart de ces étangs sont situés en tête de bassins sur nos petits chevelus. Ils perturbent donc gravement l'ensemble des bassins versants. C'est une lourde erreur de négliger ainsi nos têtes de bassins à l'heure d'une dégradation inquiétante de la qualité et de la quantité d'eau disponible.

2)-QUELLES SONT LES PRINCIPALES NUISANCES LIEES A CES ETANGS ?

Sans rentrer dans les détails, les principales nuisances apportées par les étangs concernent leur impact négatif sur l'environnement :

- Ces étangs, lors de leur vidange, entraînent un déstockage sédimentaire très important. S'il n'est pas correctement maîtrisé, il provoque inévitablement une diminution, voire une disparition de l'oxygène dissous dans l'eau, d'où une mortalité des poissons, un colmatage des frayères... Ces étangs réchauffent l'eau des ruisseaux. Or la truite a besoin d'eau fraîche et oxygénée.
- Ces étangs font obstacle, en l'absence de dérivation, à la libre circulation des poissons, des invertébrés aquatiques, des sédiments. C'est tout le problème de la continuité écologique qui peut notamment compromettre la reproduction de la truite fario.
- Ces étangs sont à l'origine de l'introduction dans des cours d'eau de première catégorie, d'espèces nuisibles ou au moins indésirables.
- Ces étangs sont souvent eutrophisés avec la présence de plus en plus fréquente de cyanobactéries, les fameuses algues bleues !
- Ces étangs provoquent une évaporation d'eau qui ne revient plus au cours d'eau.

3)-EN QUOI CETTE EVAPORATION CONSTITUE-T-ELLE, AUX YEUX DE SRL, LE PROBLEME MAJEUR LIE A LA MULTIPLICATION DES ETANGS ?

Cette question est revenue à l'ordre du jour à l'occasion de la sécheresse de ces dernières années qui a fait prendre conscience à nos concitoyens que l'eau était un bien de plus en plus rare qu'il fallait préserver et ne plus gaspiller. On sait que les sécheresses à venir vont être de plus en plus fréquentes et de plus en plus sévères. Il est donc complètement irresponsable de laisser s'évaporer l'eau de 22000 étangs avec pour conséquences des assècs de nombreux ruisseaux, de l'assèchement des sols... En l'absence de ces étangs, il y aurait plus d'eau dans nos rivières. Les étangs ne sont pas la solution à la crise de l'eau mais la cause des problèmes ! Les scientifiques dénoncent depuis longtemps l'hérésie de faire passer en surface les ressources en eaux souterraines, ou de détruire des zones humides et faire disparaître l'eau par évaporation.

4)-OUI, MAIS L'EVALUATION DE L'AMPLEUR D'UNE TELLE EVAPORATION SOULEVE DE MULTIPLES POLEMIQUES. QUELLE EST LA POSITION DE SRL ?

Vous avez raison, Il y a effectivement des polémiques notamment avec les propriétaires d'étangs et leur syndicat, avec l'Administration et avec certains universitaires. SRL, au-delà de ses propres analyses fines de terrain, s'appuie sur les expertises scientifiques de vrais spécialistes de sciences dures. Ainsi, selon une expertise scientifique collective (publiée en 2017) avec 15 experts de haut niveau et la synthèse d'environ 1000 articles scientifiques, il y a consensus sur plusieurs points :

- Il faut déjà modéliser correctement l'évaporation liée à chaque étang en fonction de trois ensembles de variables : les flux entrants dans la retenue ; les caractéristiques propres de la retenue (surface, profondeur, infiltration, usages de l'eau et prélèvements...) ; les flux restitués à l'aval. A ce niveau le plus simple d'analyse, on sait que les données sont manquantes, d'où l'importance des travaux de terrain menés par la commission milieux de SRL.
- Il faut ensuite modéliser l'effet cumulé de toutes les retenues, ce qui est très complexe. On sait que le tout n'est pas la somme des parties en matière d'évaporation, du fait d'inter relations complexes entre les retenues sur le bassin versant. Néanmoins, des résultats robustes de multiples travaux internationaux apparaissent dont le plus important selon nous: les impacts vont tous dans le sens d'une diminution des débits à l'aval.

5)-DANS DE TELLES CONDITIONS, FAUDRAIT-IL EFFACER DES ETANGS POUR AUGMENTER LA DISPONIBILITE EN EAU ?

C'est ce qui ressort des dernières expertises menées sur le bassin de la Vienne (étude HMUC menée par l'EPTB Vienne à partir du calcul de la sur-évaporation d'un plan d'eau : différence entre l'évaporation du plan d'eau et la sur-évaporation d'une surface naturelle équivalente. Compte tenu de la diminution de la ressource (sécheresses) et de l'augmentation de la demande (agriculture, tourisme, industrie, refroidissement...et AEP), l'effacement d'étangs illégaux, non réglementaires ou inutiles, pourrait contribuer à améliorer la situation. On risque alors de retrouver nos polémiques :

- Sur le calcul de l'évaporation totale des étangs.
- Sur le calcul de l'évapotranspiration d'une surface naturelle équivalente.

De toute façon, c'est avant tout un problème de calcul économique. De nombreux étangs ont été créés dans les années 70 sans finalité précise, (si ce n'est l'intérêt personnel du propriétaire !). Or cela prive l'économie d'une ressource de plus en plus rare. A l'inverse, il faudrait déterminer quel est le bénéfice social de la réhabilitation d'une zone humide à la place d'un étang, pour améliorer la disponibilité de la ressource.

6)-AU-DELA DE LA QUANTITE D'EAU DISPONIBLE A COURT TERME, FAUDRAIT-IL AUSSI EFFACER DES ETANGS POUR RETABLIR LA CONTINUTE ECOLOGIQUE DANS LES TETES DE BASSINS ET GARANTIR LA VIABILITE A LONG TERME DES COURS D'EAU ?

Vous avez raison. Les étangs constituent une vraie menace pour la vie normale des cours d'eau perturbés par des sécheresses de plus en plus intenses : assecs, augmentation de la température de l'eau, diminution des débits, atteintes à la continuité écologique.

De plus, les scientifiques nous alertent sur le fait que les retenues d'eau peuvent apparaître comme une solution de court terme à la crise de l'eau, mais certainement pas une solution de long terme. Au contraire, la multiplication des plans d'eau augmente les risques de sécheresse avec une perturbation du fonctionnement des écosystèmes aquatiques et du cycle de l'eau.

On en arrive à la conclusion qu'en Limousin, les étangs trop nombreux pourraient être responsables d'une véritable pénurie d'eau à long terme pour des raisons qui ne sont absolument pas légitimes. Il faut éradiquer les étangs non justifiés par un motif acceptable (économique, historique, culturel).

L'eau est un bien commun qui ne doit pas être sacrifié pour l'intérêt de quelques-uns.

7)-DANS CETTE PERSPECTIVE, SRL PRECONISE LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT GLOBALE POUVEZ NOUS EXPLIQUER DE QUOI IL S'AGIT ?

Depuis de longues années, SRL demande deux types d'analyse scientifique :

- Quel est le coût écologique de la multiplication des plans d'eau en Limousin ? La priorité est certainement à donner ici au calcul de la sur-évaporation due aux étangs.
- Quel est le coût économique du maintien des étangs ? Une zone humide a plus de valeur qu'un étang qui évapore et dégrade la qualité de l'eau !

Une telle étude d'impact multidisciplinaire devrait être menée par des scientifiques spécialistes reconnus de leur domaine. L'objectif serait d'aboutir à la détermination de priorités pour alimenter une planification de l'effacement des étangs : quels bassins versants prioritaires ? Quelles priorités par sous-bassins ? On ne peut continuer à faire du coup par coup sans vision d'ensemble des effacements, sans calendrier des objectifs à atteindre... Cela implique également de construire un observatoire des étangs en Limousin : comment peut-on en effet gérer rationnellement une réalité que l'on ne connaît pas ?

8)-POUR CONCLURE, Y A-T-IL D'AUTRES PRECONISATIONS DE LA PART DE SRL ?

Il nous apparaît que deux pistes semblent prometteuses :

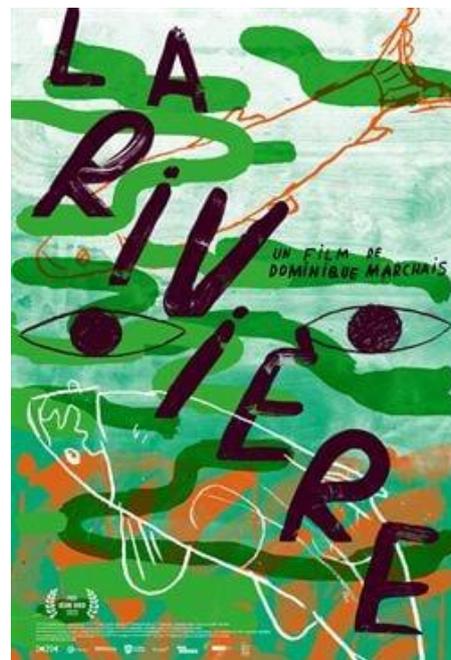
- Garantir une application stricte de la législation. Il faudrait une planification rigoureuse des régularisations/effacements. Cela implique à la fois du courage politique face aux lobbies, mais également une meilleure écoute de l'Administration plus encline à écouter les lobbies que les associations de défense de l'environnement.
- Améliorer la concertation avec toutes les parties prenantes. Une autre gouvernance des étangs semble nécessaire. Dans cette perspective une conférence de citoyens serait bienvenue.



"LA RIVIERE"

Le 9 janvier 2024, une délégation de SRL s'est rendue à Peyrat le Chateau (87), pour assister à la projection du **film documentaire la Rivière de Dominique Marchais** (Prix Jean Vigo 2023) suivi d'un débat animé par Vincent Magnet membre du CA de SRL.

Le film est à voir pour la qualité de ses informations sur les écosystèmes aquatiques, pour sa qualité esthétique mettant en lumière la beauté d'une rivière et pour la chaleur rayonnante des défenseurs de l'environnement interviewés. C'est le gave d'Oloron qui est ausculté avec toutes les atteintes provenant des activités humaines qui le menacent (déchets, pollutions, barrages, prélèvements...) et notamment sa biodiversité d'une richesse exceptionnelle (truites, saumons, insectes...). Ce film met également en scène un certain nombre d'acteurs qui se battent pour la défense du gave et qui font progresser, à leur échelle, la prise de conscience des dangers qui menacent la rivière. Il faudrait souhaiter que ce documentaire soit vu par un maximum de gens pour les inciter éventuellement à rejoindre les mouvements de défense des rivières.



La projection s'est poursuivie tard dans la soirée avec un débat animé par Vincent Magnet de façon tout à fait remarquable. Vincent a répondu de façon très claire, pertinente et pédagogique à toutes les questions posées par une assistance nombreuse. Quelques enseignements peuvent être tirés de ce débat :

- La plupart des questions posées montrent que l'opinion publique ne connaît pas de façon précise les problèmes qui se posent à la rivière. On mesure ici la nécessité d'améliorer l'éducation à l'environnement, notamment sur l'eau et ses usages.
- Le problème des barrages et des étangs en Limousin est revenu sur la table avec en particulier la question de l'effacement d'un certain nombre de ces étangs.
- La qualité de l'eau et sa potabilité a fait l'objet de demandes de précisions, ainsi que la gestion de la forêt et son rôle dans la stabilisation du cycle de l'eau.

Au final, une soirée très enrichissante grâce à la qualité du documentaire ainsi qu'au talent et au savoir de Vincent.

SUBVENTIONS AGRICOLES ABUSIVES : ARRETONS LES ABSURDITES !

La théorie économique nous enseigne qu'en présence de « passagers clandestins » et d'externalités, l'équilibre de marché ne correspond pas à l'optimum social. Il convient donc d'internaliser ces effets externes, ce qui signifie deux choses :

- Rémunérer les externalités positives,
- Taxer les externalités négatives.

Appliqué à l'agriculture, cela signifie par exemple de rémunérer les services rendus par les agriculteurs en matière de préservation de l'environnement et de taxer les dégâts occasionnés par la production agricole sur l'air, l'eau, les sols, au nom du principe pollueur payeur. L'absurdité de la politique agricole actuelle est que l'on fait exactement l'inverse : on subventionne la destruction de l'environnement et on abandonne la taxation des agents responsables de dommages environnementaux (les « passagers clandestins »).

1 – DES SUBVENTIONS ABUSIVES

Selon le dernier rapport de la stratégie nationale de la biodiversité¹, les subventions dommageables à la biodiversité représentent 10,2 milliards d'euros, dont :

- Des aides agricoles pour 6,7 milliards
- Des aides à l'artificialisation des sols (logement, transport) pour 2,9 milliards
- Des aides à la surexploitation des ressources naturelles (biocarburants, pêche) pour 0,5 milliard.

Les aides à la destruction de la biodiversité seraient ainsi 4,4 fois plus importantes que les dépenses favorables à sa protection de la part de l'Etat et de l'UE. Pour l'agriculture, les 6,7 milliards d'euros d'aides dommageables sont à comparer au 1 milliard d'euros de dépenses favorables à la biodiversité dans la PAC.

Ces chiffres sont tout à fait conformes aux évaluations de l'OCDE au niveau mondial : 500 milliards de dollars de subventions dommageables pèsent 5 à 6 fois le montant des dépenses en faveur de la biodiversité. Depuis très longtemps, l'OCDE préconise la suppression de ces

¹ Le financement de la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) pour 2030. Novembre 2022.

subventions. Cela est d'autant plus indispensable que la destruction de ressources non renouvelables peut nous amener vers des seuils d'irréversibilité, et cela est d'autant plus incompréhensible que, d'un point de vue économique, la protection est rentable :

- Le service de pollinisation rendu gratuitement par les insectes et dont la valeur est estimée de 2,3 à 5,3 milliards d'euros demande un programme de protection estimé à 150 millions d'euros !
- 1 hectare de forêt à protéger coûte environ 50€/an, alors qu'1 hectare à désimperméabiliser coûte jusqu'à 270 000€.
- Selon le Trésor britannique, si on ne fait rien, le coût des mesures de protection de la biodiversité pourrait doubler d'ici 2050.

On retrouve ici les conclusions du rapport Stern sur le réchauffement climatique : la prévention coûte toujours moins cher à terme que l'inaction. Les dégâts occasionnés par l'agriculture productiviste vont coûter de plus en plus cher à la société dans les années à venir. Il serait grand temps de mettre fin à ce modèle. Il semblerait qu'on n'en prenne pas le chemin.

2 – DES HAUSSES DE TAXES ABANDONNEES

Le gouvernement français vient de renoncer (décembre 2023) à instaurer une hausse de la redevance pour pollutions diffuses perçues sur les ventes de pesticides, ainsi que celle sur les prélèvements d'eau à destination de l'irrigation. C'est un véritable permis de polluer et un permis de gaspiller qui sont offerts à l'agriculture intensive déjà épargnée par le plan eau du gouvernement (voir notre article dans le dernier bulletin). Ce sont une fois de plus les citoyens qui vont devoir payer le coût de la dépollution et le développement de l'irrigation, ce qui mérite trois réflexions :

- Ce renoncement à augmenter le niveau de la redevance pollution est incompréhensible à l'heure où le traitement de l'eau est de plus en plus coûteux du fait de la nécessité de traiter les produits de dégradation des pesticides dans l'eau (les métabolites).
- Un tel renoncement n'encourage pas à l'abandon d'une agriculture polluante et à l'adoption d'une agriculture respectueuse de l'environnement.
- Ce renoncement n'est pas juste puisqu'il évite de faire payer ceux qui sont responsables. Par exemple, les ménages paient 75% de la redevance prélèvement alors qu'ils ne représentent que 16,4% de ces prélèvements.

Il faudrait que les Agences de bassins reviennent aux fondamentaux de l'économie : relever le niveau des redevances et faire payer les vrais responsables pour infléchir leur comportement, ce n'est pas de « l'écologie punitive » mais tout simplement de la rationalité économique !

Jean Jacques Gouguet, Président de SRL, janvier 2024

BASSIN VERSANT DE LA GLANE

Une étude Hydromorphologique du bassin versant de la Glane a été effectuée par le Groupe Milieux en 2023. Les marcheurs ont parcouru les bords de la Glane (affluent de la Vienne au niveau de Saint Junien) ainsi que ses principaux affluents (Oncre, Vergogne et Glanet), et même un sous-affluent, le Thivirou.

Cette étude nous a demandé 20 sorties pour un total de 85 Km parcourus. Faune, flore et champignons observés ont été observés et parfois photographiés. Toutes les infos recueillies sur l'état du cours d'eau, de ses berges, des obstacles qui peuvent le perturber, illustrées de nombreuses photos, sont réunies dans **un document intitulé « Rivière La Glane et son Bassin Versant »**, réalisé par SRL, et finalisé en ce début d'année.

Il s'adresse à tous ceux qui ont envie de connaître un peu mieux ce bassin de la Glane, qu'ils soient pêcheurs, randonneurs ou simples riverains. Peuvent être également intéressés les AAPPMA, les élus et les secrétariats des communes riveraines (Saint Junien, Saint Brice, Oradour sur Glane, Veyrac, Saint Gence, Nieul et Saint Jouvent), ainsi que les adhérents de SRL, dans le double but de soutenir notre travail et de prendre connaissance du résultat de nos efforts !

Notre objectif est de faire imprimer un nombre d'exemplaires adéquat susceptibles d'être à peu près tous revendus pour soutenir nos activités. Dans le but d'en imprimer le juste nombre, nous lançons donc une souscription auprès de tous nos adhérents et sympathisants..

Le prix de vente est fixé à 20 euros.

*Merci de vous faire connaitre en remplissant ce bulletin
et en le renvoyant avec votre règlement à
Sources et Rivières du Limousin, La Loutre, 87 430 Verneuil Sur Vienne:*

Je soussigné , (Nom, prénom, adresse)

.....

souhaite réserver exemplaire(s)
du document « Rivière la Glane et son BV » pour 20 euros l'exemplaire.

Je joins à ma commande un chèque du montant correspondant
à 25 xexemplaires, soit la somme de

ADHESIONS ET DONS 2024

En ligne c'est plus simple ! <https://sources-rivieres.org>

L'association base ses actions militantes sur son indépendance.

**Cette indépendance dépend en grande partie
des adhésions et des dons.**



BULLETIN D'ADHESION / RENOUELEMENT / DON

Étudiant / Petit budget	<input type="checkbox"/> 10 €
Adhérent	<input type="checkbox"/> 20 €
Bienfaiteur	<input type="checkbox"/> 30 € et plus
Donateur	<input type="checkbox"/> €
Personne morale	<input type="checkbox"/> 50 € et plus

Nom : Date : .../.../

Prénom : Profession :

Adresse :
.....

➤ Téléphone : ... / ... / ... / ... / ... E-mail

Cochez pour recevoir un reçu fiscal

66% du montant déductibles de vos impôts

Adhésion accompagnée du règlement par chèque à l'ordre de « Sources et Rivières du Limousin »
SRL La Loutre 87430 Verneuil sur Vienne

Merci de votre soutien !



L'ASSEMBLEE GENERALE DE SRL

est convoquée

LE VENDREDI 8 MARS A 18H30

au Centre Nature La Loutre, Verneuil-sur-Vienne

Lien de visio conférence possible sur demande par mail

Ordre du jour:

Rapports moral, financier et d'activités 2023

Orientations 2024

Votes et questions diverses

pour nous contacter

<https://sources-rivieres.org>

contact@sources-rivieres.org - 06 13 88 27 31